

417868-2026 - Διαγωνισμός

Γαλλία – Υπηρεσίες λειτουργίας αθλητικών εγκαταστάσεων – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

OJ S 116/2026 18/06/2026

Προκήρυξη σύμβασης ή σύμβασης παραχώρησης — τυποποιημένο καθεστώς
Υπηρεσίες

1. Αγοραστής

1.1. Αγοραστής

Επίσημη ονομασία: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Email: syndicats.mixtes@landes.fr

Νομική μορφή αγοραστή: Οργανισμός δημοσίου δικαίου

Δραστηριότητα της αναθέτουσας αρχής: Γενικές δημόσιες υπηρεσίες

2. Διαδικασία

2.1. Διαδικασία

Τίτλος: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Περιγραφή: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera le 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (courts couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire exerce l'activité à ses risques et périls, et se rémunère exclusivement par les recettes d'exploitation des activités concédées, les recettes liées aux activités annexes autorisées et d'une manière générale, toutes les recettes liées à l'exploitation du service objet de la concession. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante :

syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Αναγνωριστικό διαδικασίας: 1a0570d8-b4d5-453d-8fac-2a0b724a7d6e

Εσωτερικό αναγνωριστικό: CONCESSION-TENNIS-MOLIETS-2026

Είδος διαδικασίας: Άλλη διαδικασία πολλών σταδίων

2.1.1. Σκοπός

Χαρακτήρας της σύμβασης: Υπηρεσίες

Κύρια ταξινόμηση (cρν): 92610000 Υπηρεσίες λειτουργίας αθλητικών εγκαταστάσεων

2.1.2. Τόπος εκτέλεσης

Υποδιαίρεση χώρας (NUTS): Landes (FRI13)

Χώρα: Γαλλία

2.1.4. Γενικές πληροφορίες

Πρόσθετες πληροφορίες: Le Déléataire s'engage à consacrer un minimum de 5 % du volume de ses propres achats de biens et services à des entreprises sociales inclusives, notamment des structures relevant de l'insertion par l'activité économique, des entreprises adaptées ou des ESAT. Le Concessionnaire pourra s'attacher les services d'un facilitateur ou d'un service spécialisé pour l'accompagner dans cette démarche. Afin de promouvoir le territoire des Landes dans lequel s'inscrit le site tennistique de Moliets, le Concessionnaire s'engage à adhérer à la marque de territoire « Landes, Terre des Possibles », ou toute marque équivalente, permettant de faire rayonner les Landes au-delà de ses frontières. Les candidats précisent leurs engagements en matière de préservation de l'environnement et de promotion du territoire dans leur offre. Les activités de petite restauration, de bar et d'animation constituent des activités accessoires à l'activité sportive principale du complexe multi-raquettes. Elles ne sauraient représenter la part prépondérante du chiffre d'affaires du Concessionnaire et doivent demeurer au service et en soutien de l'exploitation sportive du site. Afin de garantir la cohérence d'ensemble du site et de prévenir tout conflit d'usage ou de concurrence déloyale avec le délégataire du golf, le Concessionnaire a l'obligation de conclure, dans un délai de six (6) mois à compter de la prise d'effet du présent contrat, les deux documents suivants, élaborés en concertation avec le délégataire du golf et soumis pour validation au Syndicat Mixte : 1. Une Charte d'harmonisation des activités implantées sur le site, définissant les modalités de coexistence et de complémentarité entre l'offre de services du complexe multi-raquettes et celle du golf (positionnement tarifaire, offres packagées, communication commune, partage de clientèle). 2. Une Charte de bonne utilisation des espaces partagés, précisant les conditions d'accès et d'usage du parking mutualisé, des voies de circulation et de tout autre espace commun aux deux délégations, ainsi que les modalités de répartition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale déchets lorsqu'une facturation distincte entre les deux exploitations n'est pas possible. Ces deux chartes feront l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du rapport d'activité remis par le Concessionnaire au Syndicat Mixte. Le Concessionnaire s'engage à financer, concevoir et réaliser les investissements figurant en Annexe III des documents de la consultation, disponibles sur la plateforme dématérialisée. Il est précisé que la réalisation du programme d'investissements proposé par le Concessionnaire constitue une obligation essentielle du présent contrat. Dans son offre, le candidat précise un calendrier de réalisation distinguant les travaux à engager dans les 24 premiers mois et ceux relevant des années suivantes. Ce calendrier, une fois le contrat signé, a valeur contractuelle. Tout manquement au calendrier contractuel donne lieu aux pénalités prévues à l'article 26 du présent contrat. Le

Concédant dispose d'un droit de contrôle et de surveillance sur tous les travaux réalisés par le Concessionnaire.

Νομική βάση:

Οδηγία 2014/24/ΕΕ

2.1.6. Λόγοι αποκλεισμού

Πηγές των λόγων αποκλεισμού: Έγγραφο σύμβασης

5. Παρτίδα

5.1. Παρτίδα: LOT-0001

Τίτλος: CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE MULTI-RAQUETTES DU SITE DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Περιγραφή: La présente convention porte sur l'exploitation, la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du complexe Multi-raquettes du site du Golf de Moliets-et-Maâ. Il s'agit d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT. Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2027 et s'achèvera la 31 mai 2040. Sa durée globale est de 13 ans et 5 mois. La durée de la concession est réputée permettre l'amortissement des travaux réalisés par le Concessionnaire. Elle a également été déterminée afin de coïncider avec l'échéance du contrat de délégation de service public du golf conclu avec le Groupe Résonance (1er juin 2025 – 31 mai 2040), permettant au Syndicat Mixte d'appréhender la gestion globale du site à l'échéance des deux contrats. Le délégataire aura en charge les missions suivantes : - La gestion et l'exploitation de l'ensemble des équipements mis à disposition (courts couverts et extérieurs, Club House Tennis, bâtiments annexes) ; - La conservation d'une dominante « tennis » sur le site, avec la volonté de développer des activités sportives et de loisirs complémentaires : les candidats proposant librement les activités complémentaires au regard de leur projet, dans le respect des contraintes de service public définies ci-après ; - La réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation, la modernisation et la dynamisation du site ; - La perception des recettes d'exploitation auprès des usagers et, le cas échéant, de tiers ; - Aucune participation financière du Syndicat Mixte n'est prévue. Le Concessionnaire devra présenter un numéro d'affiliation à la Fédération Française de Tennis (FFT). Cela peut nécessiter l'installation d'une association sportive. Au-delà de l'affiliation institutionnelle, le Concessionnaire est tenu de mettre en place un partenariat structurel avec le Comité départemental des Landes de Tennis (FFT). Afin de permettre aux candidats d'apprécier les caractéristiques des locaux, le Syndicat organise pour les candidats qui le souhaitent une visite du site. Les candidats sont invités à prendre contact avec le Syndicat pour en fixer la date par courriel à l'adresse suivante : syndicats.mixtes@landes.fr Au cours de cette visite, il ne sera répondu à aucune question des candidats. Les candidats sont informés que plus aucune demande de visite ne sera acceptée par le Syndicat à compter du Lundi 6 juillet 2026 – 12h00. Le lieu de rendez-vous sera fixé sur le site.

Εσωτερικό αναγνωριστικό: 0

5.1.1. Σκοπός

Χαρακτήρας της σύμβασης: Υπηρεσίες

Κύρια ταξινόμηση (cpv): 92610000 Υπηρεσίες λειτουργίας αθλητικών εγκαταστάσεων

5.1.2. Τόπος εκτέλεσης

Υποδιαίρεση χώρας (NUTS): Landes (FRI13)

Χώρα: Γαλλία

5.1.3. Εκτιμώμενη διάρκεια

Άλλη διάρκεια: Άγνωστος

5.1.6. Γενικές πληροφορίες

Κατ' αποκλειστικότητα συμμετοχή:

Δεν παραχωρείται συμμετοχή.

Έργο δημόσιων συμβάσεων που δεν χρηματοδοτείται από τα ταμεία της ΕΕ

Η δημόσια σύμβαση καλύπτεται από τη συμφωνία για τις δημόσιες συμβάσεις (ΣΔΣ): ναι

Η εν λόγω σύμβαση είναι επίσης κατάλληλη για τις μικρές και μεσαίες επιχειρήσεις (ΜΜΕ): ναι

5.1.9. Κριτήρια επιλογής

Πηγές των κριτηρίων επιλογής: Έγγραφο σύμβασης

5.1.10. Κριτήρια ανάθεσης

Κριτήριο:

Είδος: Ποιότητα

Περιγραφή: - La qualité technique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire technique (60 points) : •Qualité, pertinence et programmation temporelle des travaux et investissements proposés (20 points). L'analyse portera sur la nature des travaux, leur adéquation avec les besoins du site et leur montant global. Une attention particulière sera portée à la répartition temporelle des investissements : les offres prévoyant la réalisation d'une part significative du programme dans les 24 premiers mois du contrat seront valorisées. •Qualité du projet d'exploitation et de la programmation sportive (20 points) soit : - Pertinence des différentes activités de raquettes proposées (10 points) - Pertinence des mesures prises pour développer l'attractivité du complexe sportif, notamment en lien avec les acteurs institutionnels du territoire (FFT, Comité des Landes) (5 points) - Pertinence des mesures proposées pour assurer une gestion respectueuse de l'environnement (5 points) •Pertinence des modalités d'accueil proposées pour les associations tennistiques locales, les établissements scolaires et le grand public (20 points)

Κατηγορία του κριτηρίου ανάθεσης βάρος: Στάθμιση (μόρια, ακριβές)

Αριθμός κριτηρίου ανάθεσης: 60

Κριτήριο:

Είδος: Τιμή

Περιγραφή: - La qualité économique de l'offre appréciée sur la base du Mémoire financier (40 points): •Pertinence et viabilité du compte d'exploitation prévisionnel (15 points) •Niveau de la redevance proposée au Syndicat Mixte (Part fixe et variable) (15 points) •Pertinence des niveaux de tarifs proposés (10 points)

Κατηγορία του κριτηρίου ανάθεσης βάρος: Στάθμιση (μόρια, ακριβές)

Αριθμός κριτηρίου ανάθεσης: 40

5.1.11. Έγγραφα δημοσίων συμβάσεων

Διεύθυνση των εγγράφων της δημόσιας σύμβασης: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

5.1.12. Όροι δημοσίων συμβάσεων

Όροι υποβολής:

Ηλεκτρονική υποβολή: Υποχρεωτική

Διεύθυνση για υποβολή: <https://demat-ampa.fr/entreprise/consultation/608962?orgAcronyme=sy-sm-moliets-messanges40>

Γλώσσες στις οποίες μπορούν να υποβληθούν οι προσφορές ή οι αιτήσεις συμμετοχής: γαλλικά

Ηλεκτρονικός κατάλογος: Δεν επιτρέπεται

Παραλλαγές: Δεν επιτρέπεται

Προθεσμία παραλαβής των αιτήσεων συμμετοχής: 24/08/2026 12:30:00 (UTC+02:00) Ώρα Ανατολικής Ευρώπης, θερινή ώρα Κεντρικής Ευρώπης

Όροι της σύμβασης:

Η σύμβαση πρέπει να εκτελείται στο πλαίσιο προγραμμάτων προστατευόμενης απασχόλησης:
Όχι

Ηλεκτρονική τιμολόγηση: Υποχρεωτική

Θα χρησιμοποιηθεί ηλεκτρονική παραγγελία: όχι

Θα χρησιμοποιηθεί ηλεκτρονική πληρωμή: όχι

5.1.15. Τεχνικές

Συμφωνία-πλαίσιο:

Καμία συμφωνία-πλαίσιο

Πληροφορίες σχετικά με το δυναμικό σύστημα αγορών:

Κανένα δυναμικό σύστημα αγορών

5.1.16. Περαιτέρω πληροφορίες, διαμεσολάβηση και προσφυγή

Οργανισμός διαμεσολάβησης: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Οργανισμός προσφυγής: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Πληροφορίες σχετικά με τις προθεσμίες επανεξέτασης: voir documents de la consultation

Οργανισμός παροχής πρόσθετων πληροφοριών σχετικά με τη διαδικασία δημοσίων

συμβάσεων: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Οργανισμός παροχής εκτός διαδικτύου πρόσβασης στα έγγραφα της δημόσιας σύμβασης:

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Οργανισμός παροχής περισσότερων πληροφοριών των διαδικασιών προσφυγής: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

Οργανισμός παραλαβής αιτήσεων συμμετοχής: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Οργανισμός επεξεργασίας των προσφορών: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

8. Οργανισμοί

8.1. ORG-0001

Επίσημη ονομασία: SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA

Αριθμός καταχώρισης: 25400216500044

Ταχυδρομική διεύθυνση: 23 rue Victor Hugo

Πόλη: MONT-DE-MARSAN

Ταχυδρομικός κώδικας: 40000

Υποδιαίρεση χώρας (NUTS): Landes (FRI13)

Χώρα: Γαλλία

Πρόσωπο επικοινωνίας: Xavier FORTINON

Email: syndicats.mixtes@landes.fr

Τηλέφωνο: +33 558054211

Ηλεκτρονική διεύθυνση: <https://www.demat-ampa.fr>

Ρόλοι αυτού του οργανισμού:

Αγοραστής

Οργανισμός παροχής πρόσθετων πληροφοριών σχετικά με τη διαδικασία δημοσίων συμβάσεων

Οργανισμός παροχής εκτός διαδικτύου πρόσβασης στα έγγραφα της δημόσιας σύμβασης

Οργανισμός παραλαβής αιτήσεων συμμετοχής
Οργανισμός επεξεργασίας των προσφορών

8.1. **ORG-0002**

Επίσημη ονομασία: TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU
Αριθμός καταχώρισης: 25400216500044
Ταχυδρομική διεύθυνση: VILLA NOULIBOS - 50 COURS LYAUTEY
Πόλη: PAU CEDEX
Ταχυδρομικός κώδικας: 64010
Υποδιαίρεση χώρας (NUTS): Pyrénées-Atlantiques (FRI15)
Χώρα: Γαλλία
Ηλεκτρονική διεύθυνση: <https://www.telerecours.fr/>

Ρόλοι αυτού του οργανισμού:

Οργανισμός προσφυγής
Οργανισμός παροχής περισσότερων πληροφοριών των διαδικασιών προσφυγής
Οργανισμός διαμεσολάβησης

Πληροφορίες προκήρυξης

Αναγνωριστικό/έκδοση προκήρυξης: fd6cdfab-ca00-4afa-a705-caa6dadf791d - 01
Είδος εντύπου: Διαγωνισμός
Είδος προκήρυξης: Προκήρυξη σύμβασης ή σύμβασης παραχώρησης — τυποποιημένο καθεστώς
Υποείδος προκήρυξης: 16
Ημερομηνία αποστολής της προκήρυξης: 17/06/2026 10:05:40 (UTC+02:00) Ώρα Ανατολικής Ευρώπης, θερινή ώρα Κεντρικής Ευρώπης
Γλώσσες στις οποίες διατίθεται επίσημα η παρούσα προκήρυξη: γαλλικά
Αριθμός δημοσίευσης της προκήρυξης: 417868-2026
Αριθμός τεύχους EE S: 116/2026
Ημερομηνία δημοσίευσης: 18/06/2026